

Ecoles : retour à la semaine de quatre jours

Le maire, Thierry Hory, l'a annoncé avant de passer à l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal : les trois groupes scolaires fonctionneront sur le rythme de quatre jours hebdomadaires dès la rentrée 2018.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Thierry Hory.

Avant de passer à l'ordre du jour, celui-ci a informé les élus : à la rentrée de septembre 2018, les trois groupes scolaires de Marly retourneront à la semaine de quatre jours. La nouvelle réglementation stipulant qu'il suffit d'un conseil d'école favorable à ce rythme scolaire pour que cela soit rendu possible ; c'est le conseil d'école de la maternelle Freinet qui en a été le déclencheur le jour du conseil municipal – dans leur globalité, les autres conseils d'école suivraient.

Christian Nowicki (Agir pour Marly) a proposé une modification du règlement intérieur, datant de 1995 et mis à jour en 2001, et de travailler en équipe sur ce projet, dans le cadre d'un groupe de travail. Proposition reprise de volée par le maire, d'accord pour un partenariat, à condition qu'Agir pour Marly fasse le premier pas. « On fera du partenariat si vous êtes prêts à en faire, comme vos collègues de Marly Bleu Marine et Marly Ensemble et Autrement le font déjà : soyez partenaires et nous irons ensemble, mais montrez d'abord votre volonté de l'être. »

Les principaux points suivants ont été adoptés :

- **Convention relative à la mise en place d'un dispositif intercommunal de police municipale avec**

60 615 m de voirie dans le domaine public communal

Agny. — Cette convention, reconduite jusqu'en 2020, permet à Agny de bénéficier de la présence hebdomadaire de deux agents de la police municipale, à raison de



La longueur de la voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte dans l'attribution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). À Marly, elle est arrêtée à 60, 615 km. Photo RL

deux fois neuf heures par semaine, pour un montant total de 26 800 €.

- **Convention entre Orange, l'opérateur, URM, le distributeur, et la commune.** — Raphaël

Roux, adjoint en charge de la communication, précise que, fin 2018, la moitié de Marly pourra bénéficier de la fibre optique et

que le chantier sera terminé pour 2020 ; c'est le système FTTH (Fiber to the home – fibre jusqu'au domicile) qui a été retenu.

- **Transfert de compétences à Metz-Métropole.** — Un coût pour Marly : 67 000 € pour la zone artisanale, 27 000 € pour les gens du voyage.

- **Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.** — Il s'agit de prescriptions et d'orientations sur la période 2017-2023. Sur le terri-

toire de Metz-Métropole, il faut : pour les aires de grand passage, 200 places, qui n'existeraient plus ; pour les aires d'accueil, il manque 60 places, 20 sont prévues à Moulins-lès-Metz, 40 à Metz. Marly en dispose de 40.

- **Recensement de la voirie communale.** — La longueur de la voirie classée dans le domaine public communal est un des éléments pris en compte dans l'attribution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) ; pour le

1^{er} janvier 2018, le métrage arrêté est de 60 615 m.

Pascal Surga (Agir pour Marly), dans le cadre d'une amélioration de la sécurité dans les rues de la ville, propose d'étudier un système de feux tricolores intelligents, comme ceux installés à Agny, qui passent au rouge dès que la vitesse autorisée est dépassée ; une proposition qui passe à l'orange, puis au rouge, parce que difficile à appliquer dans les rues marliennes.